

N° 95

PROJET DE LOI

adopté

le 17 mai 1983

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

SÉNAT

RPROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation d'une Convention européenne
relative au statut juridique du travailleur migrant.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet
de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 194 et 231 (1982-1983).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant, faite à Strasbourg le 24 novembre 1977, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 17 mai 1983.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 194 (1982-1983), Sénat.